

Wijkcommissie | 06 Commission de Quartier | 06

16-05-2023

BIENVENUE | WELKOM

DÉPARTEMENT DÉVELOPPEMENT URBAIN
CELLULE RÉNOVATION URBAINE

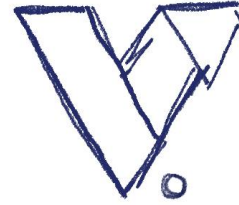
CENTRE ADMINISTRATIF
Rue des Halles 4
1000 Bruxelles

DEPARTEMENT STADSONTWIKKELING
CEL STADVERNIEUWING

ADMINISTRATIEF CENTRUM
Hallenstraat 4
1000 Brussel



Ordre du jour / Agenda



VERSAILLES

CONTRAT DE QUARTIER DURABLE
DUURZAAM WIJKCONTRACT

⇒ 1. Mot d'accueil & Approbation du PV CoQ #05

2. Le Made in Versailles, c'est quoi ?

3. Remarques reçues Règlement

4. Présentation nouvelle version Règlement

5. Divers

Fin de séance prévue à 20h
Einde voorzien rond 20u



Ordre du jour / Agenda

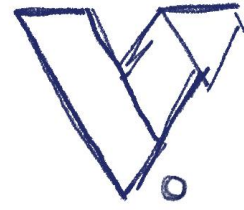
1. Mot d'accueil & Approbation du PV CoQ #05

⇒ **2. Le Made in Versailles, c'est quoi ?**

3. Remarques reçues Règlement

4. Présentation nouvelle version Règlement

5. Divers



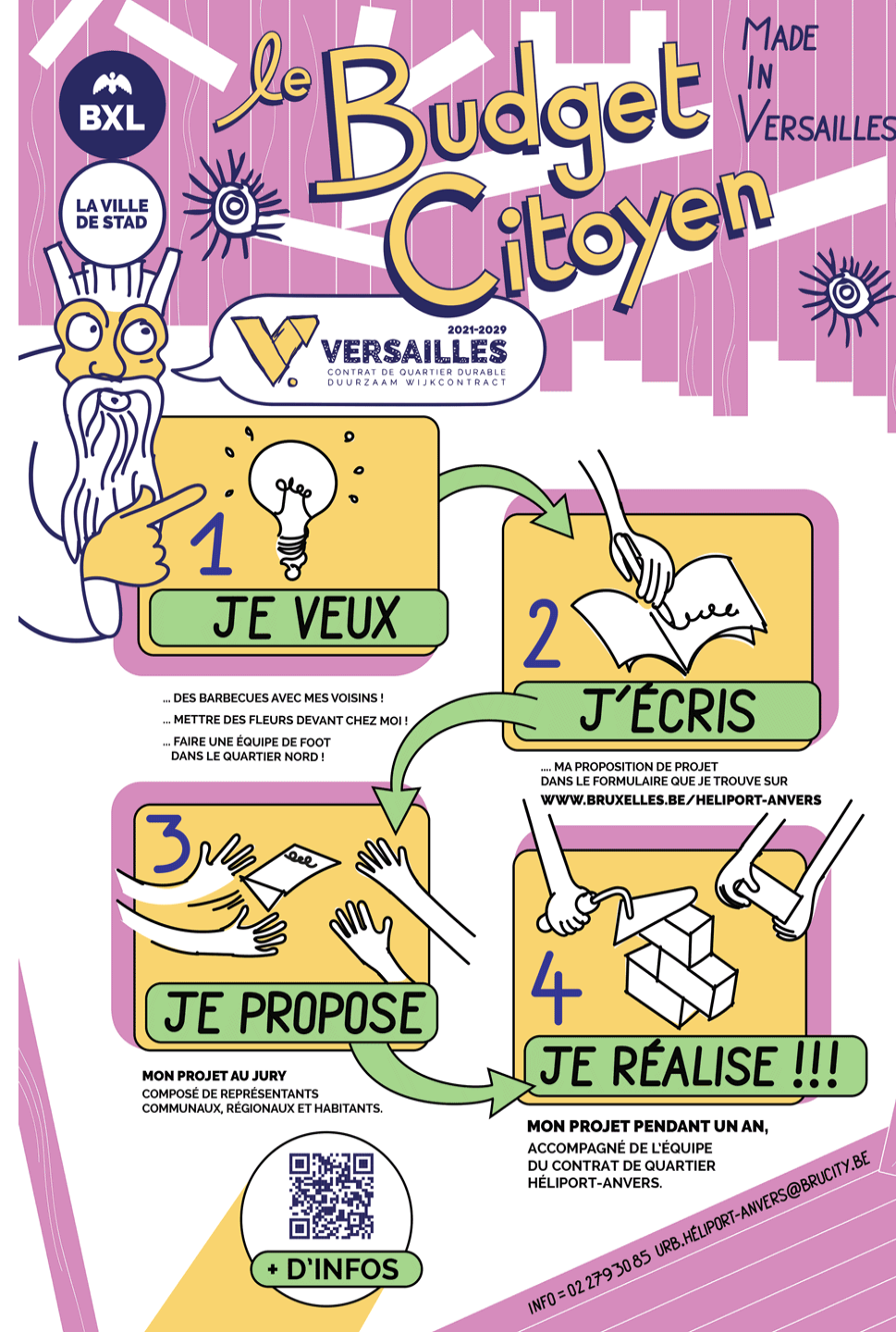
VERSAILLES

CONTRAT DE QUARTIER DURABLE
DUURZAAM WIJKCONTRACT



LE MADE IN VERSAILLES, C'EST QUOI ? / WAT IS « MADE IN VERSAILLES » ?

- Un appel à projets **annuel**
- Pour des projets entre **500€ et 5.000€**
- Pour soutenir les initiatives locales des **habitants, associations ou écoles**
- Ayant un **impact positif sur le quartier Versailles**



EXEMPLE DE PROJETS / VOORBEELDPROJECTEN

Cinéma plein air



Montage vidéos



Fresque collaborative



Exemple projets des Marolles

Studio 117



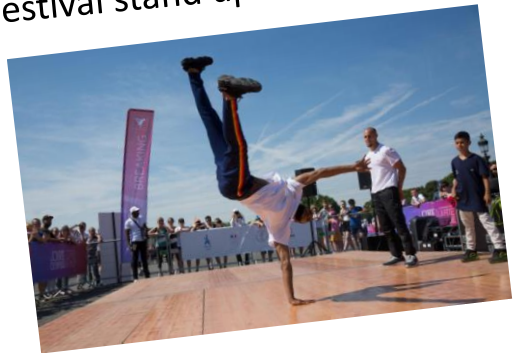
Boîte à Livres



Four à pain



Festival stand up & Breakdance

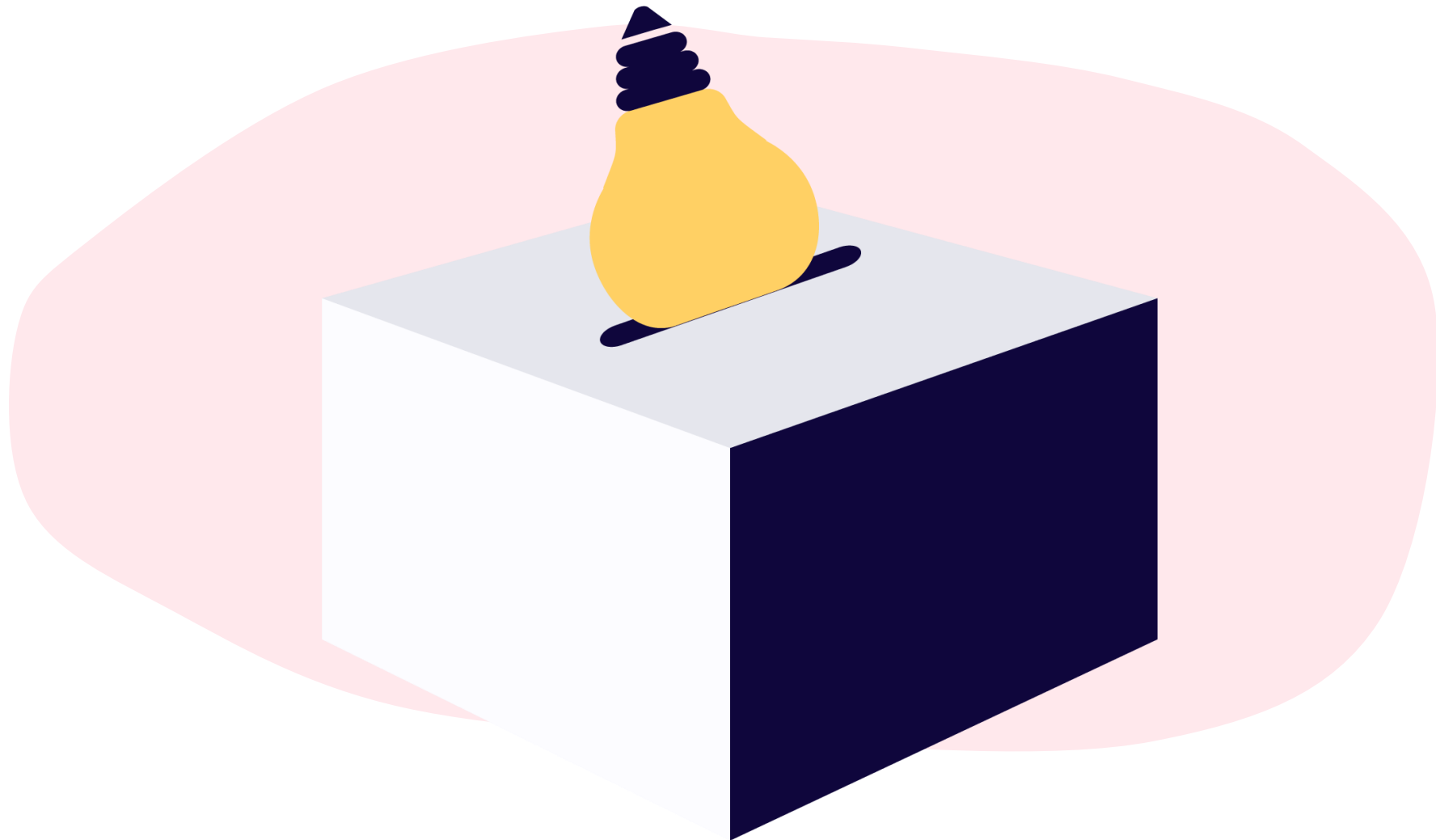


Mérolutionnaire

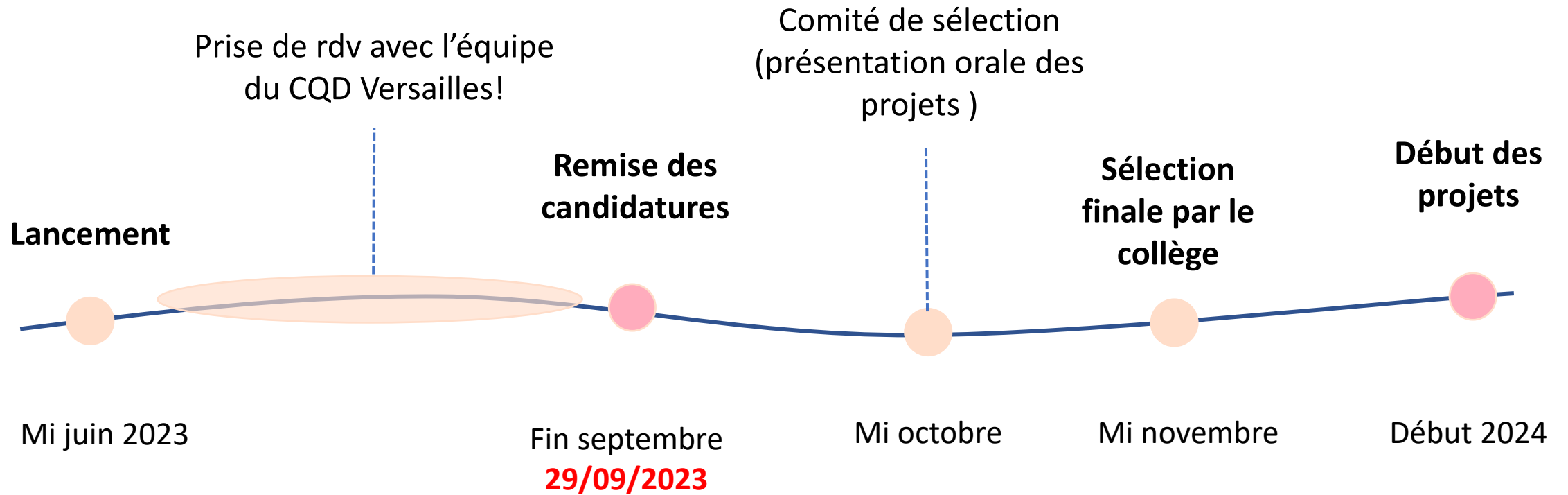


BOITE A IDEE / IDEEËNBUS « Made In Versailles ? »

À vos idées !

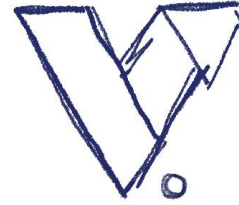


TIMELINE



Ordre du jour | Agenda

1. Mot d'accueil & Approbation du PV CoQ #05
2. Le Made in Versailles, c'est quoi ?
- ⇒ **3. Remarques reçues Règlement**
4. Présentation nouvelle version Règlement
5. Divers



VERSAILLES

CONTRAT DE QUARTIER DURABLE
DUURZAAM WIJKCONTRACT



REMARQUES RECUES / ONTVANGEN OPMERKINGEN



Éléments ajoutés



Éléments retirés



Changements



écriture inclusive et mise en forme



~~comité d'avis~~ = comité de sélection



7 habitant.e.s du quartier au lieu de 5 dans la composition du comité de sélection



~~critère originalité de l'initiative~~



3 points bonus pour critère : « projet porté par des citoyen.ne.s et/ou des structures bénévoles »



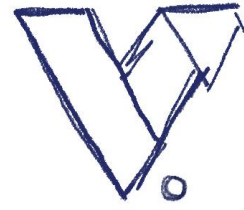
~~Dépenses hors périmètre non éligibles~~



Art.9 « communication » : visibilité du projet dans le respect des droits à l'image de chacun

Ordre du jour / Agenda

1. Mot d'accueil & Approbation du PV CoQ #05
2. Le Made in Versailles, c'est quoi ?
3. Remarques reçues Règlement
- ⇒ 4. **Présentation nouvelle version Règlement**
5. Divers



VERSAILLES

CONTRAT DE QUARTIER DURABLE
DUURZAAM WIJKCONTRACT



NOUVEAU REGLEMENT / HET NIEUWE REGLEMENT

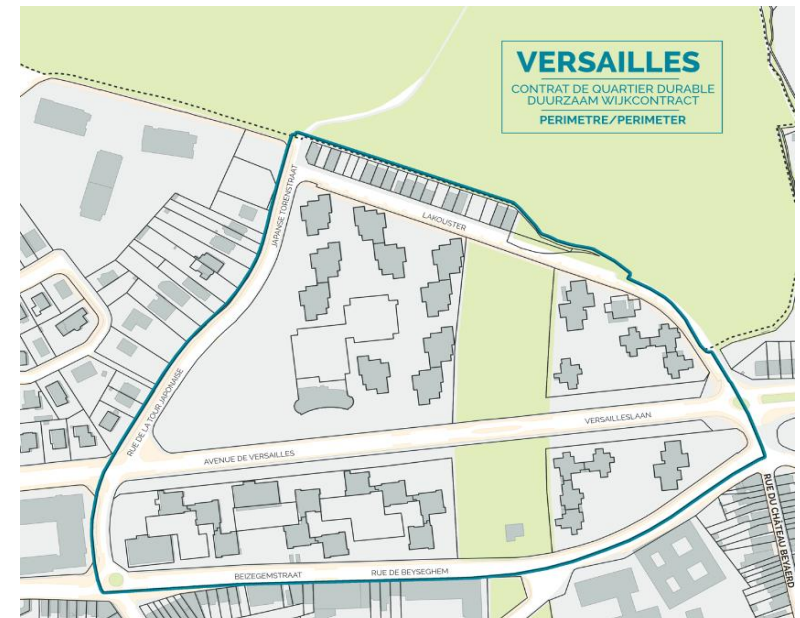
Qui peut introduire un projet et où ? / wie kan een project indienen en waar?

Profil des candidats

- **Tout habitant ou groupement d'habitants faisant partie du périmètre.** Les personnes non domiciliées dans le périmètre du Contrat de Quartier peuvent participer à condition que le projet soit réalisé en partenariat avec un ou plusieurs habitants du quartier Versailles.
- **Les écoles** en bordure du périmètre ainsi que **les associations locales** peuvent être porteuses d'un projet à condition de privilégier la participation des habitants du périmètre du Contrat de Quartier Versailles.

Sur quel périmètre ?

Les initiatives proposées doivent **bénéficier au quartier**, à ses habitants et usagers. Les actions peuvent, le cas échéant, se dérouler en dehors du périmètre à condition qu'elles profitent directement aux habitants du quartier.



NOUVEAU REGLEMENT / HET NIEUWE REGLEMENT

Budget

Le budget total pour cette 1^{ère} édition est de **52.500 €**

- Montant par projet : **min 500€ & max 5.000€**

Thématiques prioritaires



Emploi |
Job



Jeunes |
Jeugd



Espaces publics |
Openbare ruimtes



Agriculture urbaine |
Stadslandbouw



Sport |
Sport



Séniors |
Senioren



Femmes |
Vrouwen



Culture |
Cultuur



Zero Waste

NOUVEAU REGLEMENT / HET NIEUWE REGLEMENT

Critères de recevabilité / Ontvankelijkheidscriteria

L'administration communale examine la recevabilité des dossiers de candidatures. Pour être recevable, il faut :

- Rédiger le formulaire de candidature **en français ou néerlandais uniquement**. Celui-ci doit être dûment complété et signé par la ou les personne(s) habilitée(s)
- Déposer le dossier **en temps et en heure** (pour le **29/09/2023** au plus tard)
- Les personnes morales (écoles, associations) doivent fournir la preuve que la ou les personnes qui signent le projet au nom de l'association disposent du pouvoir de signature en **annexant les statuts ainsi que la copie des décisions de nomination des administrateurs/trices** ou tout autre document probant ;
- Présenter **un budget compris entre 500€ et 5000€ max et conforme aux dépenses éligibles ;**
- Répondre à une ou plusieurs **thématiques prioritaires** identifiées dans le dossier de base du CQD
- **Tout porteur de projet doit consulter au minimum une fois le/la coordinateur/trice du CQD Versailles avant l'introduction dudit projet**

NOUVEAU REGLEMENT / HET NIEUWE REGLEMENT

Composition du Comité d'avis / Samenstelling van het selectiecomité

Le comité de sélection est composé d'un noyau comprenant les membres suivants :

- un membre de l'équipe de la Cellule **Rénovation Urbaine** de la Ville de Bruxelles ;
- un.e représentant.e de la **Direction de la Rénovation urbaine** à la Région de Bruxelles-Capitale
- **un/e coordinateur/trice socio-économique** d'un autre Contrat de Quartier ;
- un représentant du **Logement Bruxellois**
- maximum **deux travailleurs/euse du secteur associatif du quartier** ;
- maximum **sept habitant.e.s du quartier** ;
- **Président.e du comité de sélection** : celui/celle-ci se charge de l'animation des débats et de la rédaction du PV. Il/elle ne dispose pas d'un droit de vote.

NOUVEAU REGLEMENT / HET NIEUWE REGLEMENT

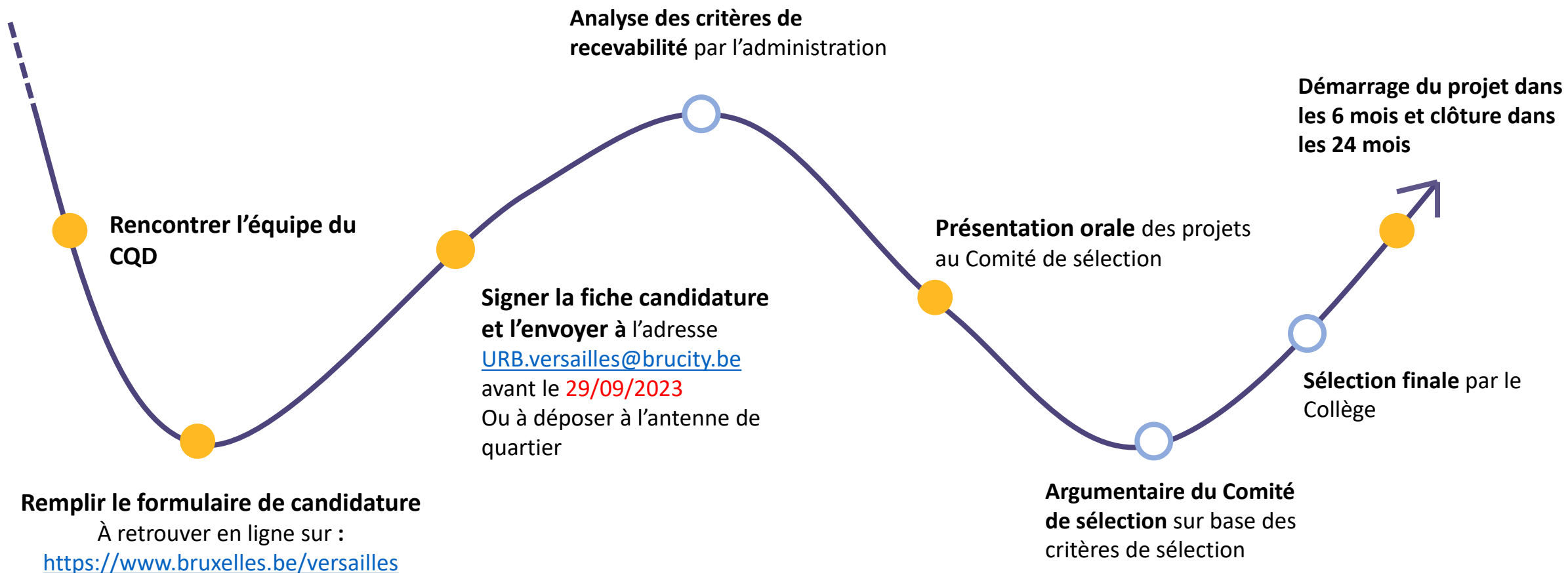
Critères de sélection / Selectiecriteria

Le comité de sélection examine et évalue les projets sur base des critères de sélection suivants :

- 1. Pertinence et réalisme du projet** : faisabilité opérationnelle, calendrier et budget ; **/3 points**
- 2. Intégrer les critères et préoccupations suivantes** :
 - **Impliquer les habitants de Versailles** : le projet valorise le partage de connaissances et la participation active à la réalisation du projet ; **/3 points**
 - **Créer du lien social** : le projet favorise la rencontre entre habitants, le mélange des cultures, des genres et des générations et vise à développer la cohésion sociale dans le quartier ; **/3 points**
 - **Valorisation plurielle du quartier** : le projet valorise les talents et les compétences des habitants du quartier. **/3 points**
 - **Laisser des traces au-delà de la mise en œuvre du projet** : le projet est pérenne ou continue à exister à travers les traces qu'il laisse (ex : vidéos, photos, livrets, etc). **/3 points**
- 3. Projet porté par des citoyens et/ou des structures bénévoles** **/3 points bonus**

NOUVEAU REGLEMENT / HET NIEUWE REGLEMENT

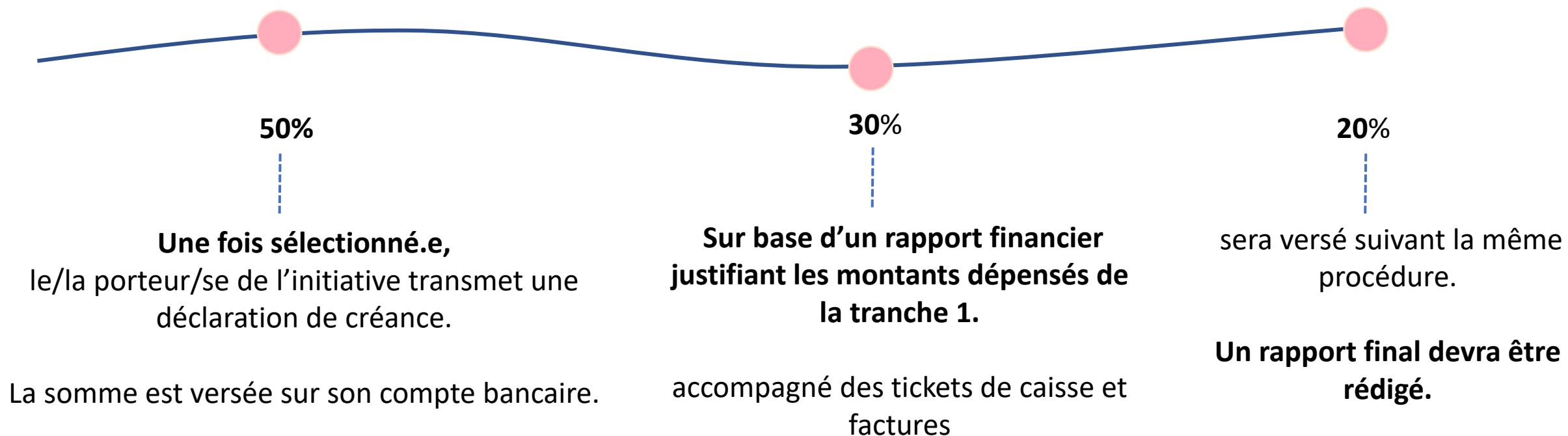
Les étapes en Bref / De stappen in het kort



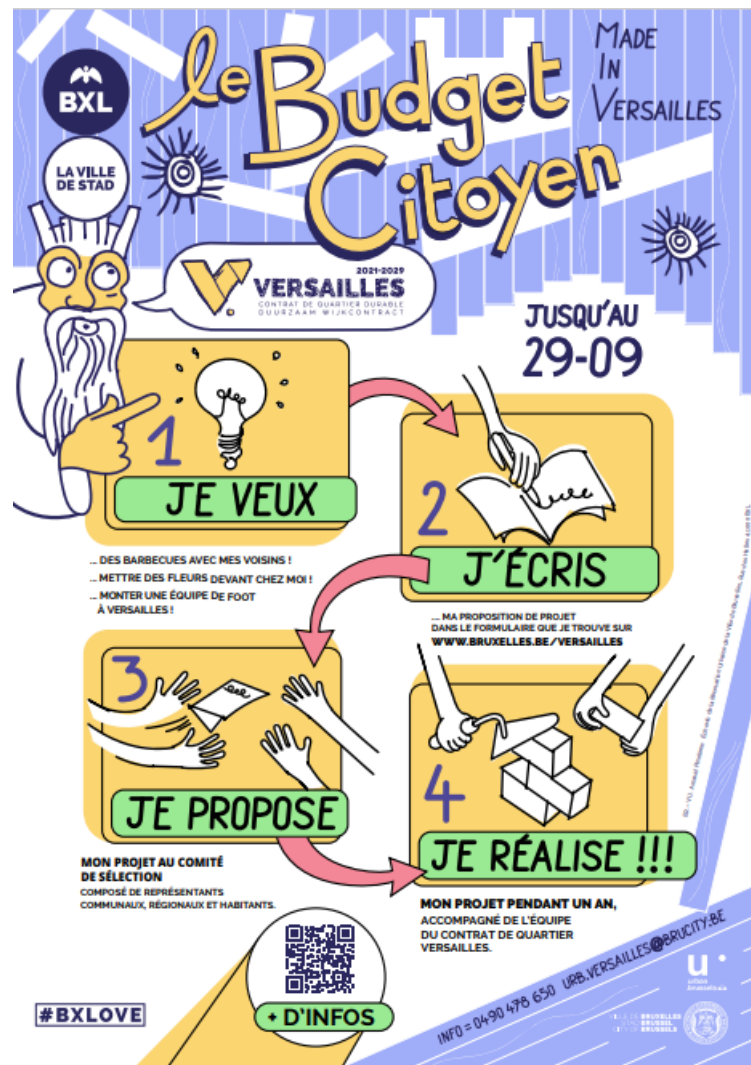
NOUVEAU REGLEMENT / HET NIEUWE REGLEMENT

Liquidation des subsides / Uitbetaling van de subsidies

Le subside sera liquidé en **3 tranches** tout au long du projet :



COMMUNICATION / COMMUNICATIE



Affiches



Flyers



#BXLOVE NOH

Groupe (Public) · 372 membres

Groupe Facebook de la ville

D'autres idées pour diffuser l'info du Made In ?

bruxelles.be/versailles

- La création de logements monoparentaux et intergénérationnels

Le Contrat de Quartier Versailles prévoit également un budget de 2,6 millions d'euros pour des appels à projet visant à soutenir l'insertion socio-professionnelle, la jeunesse, l'agriculture urbaine, la culture, le sport et booster les initiatives locales, citoyennes et associatives.

Périmètre

Appel à projet "thématique"

Appel "Made in Versailles"

Le programme du Contrat de Quartier durable Versailles prévoit également un montant spécifique de 210.000 euros pour l'appel à initiatives citoyennes et associatives "Made in Versailles" qui sera lancé chaque année durant toute la période de mise en œuvre du Contrat de quartier. "Made in Versailles" fera l'objet d'un règlement spécifique qui sera lancé en 2023.

Commission de quartier

Financement

Calendrier

Documents

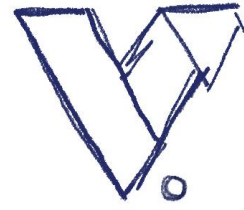
+ VOIR AUSSI



Site web de la ville

Ordre du jour / Agenda

1. Mot d'accueil & Approbation du PV CoQ #05
2. Le Made in Versailles, c'est quoi ?
3. Remarques reçues Règlement
4. Présentation nouvelle version Règlement
- ⇒ 5. Divers

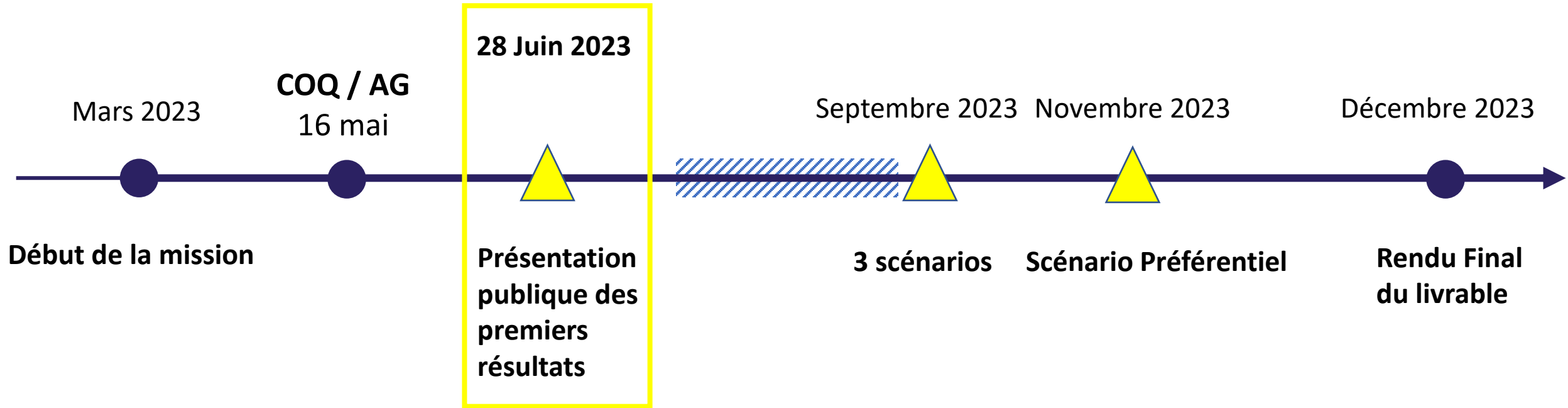


VERSAILLES

CONTRAT DE QUARTIER DURABLE
DUURZAAM WIJKCONTRACT



MASTERPLAN ESPACES PUBLICS



NOS PROCHAINS RDV / VOLGENDE AFSpraak



Ride Your Future donne le feu vert à la Piste Rouge !

Une fois par mois, l'association Ride Your Future installe son parcours vélo, pour une journée de fun. Au programme ce mercredi : 15h/17h

Sauts & bosses prêt de vélo gratuit Des animations

Dates :

03 / 05
24 / 05
14 / 06
15 / 07
26 / 07
16 / 08
06 / 09



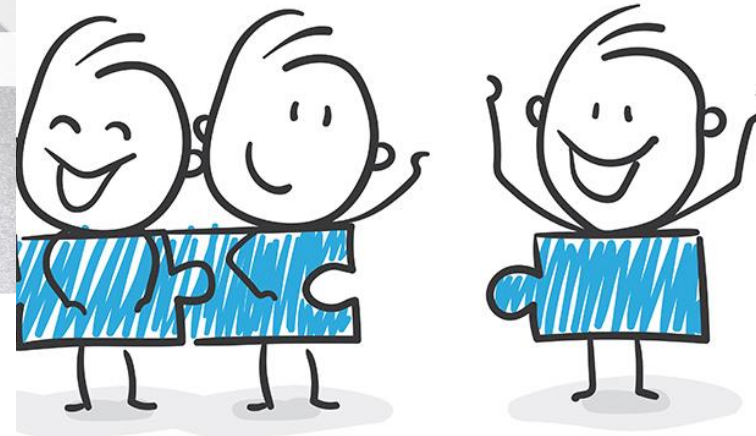
- RYF, animations piste rouge le 24/05 apm
- Projet DAL, médiation Bravvo le 26/05 apm
- Prochaine Guinguette le 31 mai !
Sur la plaine de jeux Versailles
14h-17h

RECRUTEMENT EQUIPE CQD / WERVING DWC -TEAM



Coordinateur des opérations socio-économiques (H/F/X) pour le Contrat de quartier durable Versailles

f in Afficher toutes les fonctions



MISSION

Vous développez et coordonnez les projets socio-économique du programme du Contrat de quartier tels que la participation, l'information, les appels à initiatives citoyennes, et la sensibilisation relatifs aux opérations de revitalisation urbaine. Vous travaillez en transversalité avec les différents acteurs (services communaux et régionaux) et participez à l'organisation d'activités événementielles liées au contrat de quartier (réunions, balades, fêtes,...).

<https://jobs.bruxelles.be/fr/vacature/87132/coordonateur-des-operations-socio-economiques-h-f-x-pour-le-contrat-de-quartier-durable-versailles/>



Merci pour votre attention

CONTACT

Cheffe de projet CQD Versailles

Juliette COLLARD

Juliette.collard@brucity.be

0490 478 650

Coordinatrice espaces publics

Alma KELBER

Alma.kelber@brucity.be

0471 906 512

WEB

<https://www.bruxelles.be/versailles>

<https://www.brussel.be/versailles>

TEL

02 279 30 33

E-MAIL

Urb.versailles@brucity.be

DÉPARTEMENT DÉVELOPPEMENT URBAIN
CELLULE RÉNOVATION URBAINE

CENTRE ADMINISTRATIF
Rue des Halles 4
1000 Bruxelles

DEPARTEMENT STADSONTWIKKELING
CEL STADVERNIUWING

ADMINISTRATIEF CENTRUM
Hallenstraat 4
1000 Brussel

VILLE DE BRUXELLES
STAD BRUSSEL
CITY OF BRUSSELS

